

# *Réunion avec les présidents et Directeurs des harmonies municipales de la CCQ*

**Lundi 15 juin 2009 à 19 h 00  
Centre Cernay - LE QUESNOY**

## ***Etaient représentées les communes de :***

- ENGLEFONTAINE (H. Buissé, R. Tricot)
- GOMMEGNIES (Th Danquigny, C. Petit, P. Fréhaut)
- JOLIMETZ (V. Soufflet)
- LE QUESNOY (G. Delhaye, JC Lequeux)
- LOUVIGNIES QUESNOY (F. Debezat, S. Boucly)
- POIX DU NORD (G. Facq, JC Lequeux)

## ***Pour la Communauté de Communes du Quercitain :***

- le vice-président chargé de la culture (JP Ramette)
- les coordinateurs du CMRI (D. Trouillet, A. Delattre),
- la secrétaire générale (D. Gerard)

Après avoir remercié les participants pour leur présence, monsieur Ramette donne les trois raisons qui l'ont incité à organiser cette réunion : le désir de "renouer" avec les harmonies (depuis juin 2007 - "Un monde en fanfare" - et les élections de mars 2008, le temps a passé et le moment est venu de faire le point sur la situation "musicale" de la CCQ), la décision du Département de faire dépendre désormais son aide financière de projets de territoire (d'où un préalable : le diagnostic), et la nécessité de maintenir entre harmonies et Communauté de Communes un dialogue constructif.

## *Le Diagnostic culturel*

Souhaité par le Département, accepté par la Commission "culture" de la CCQ, il a été précédé par des contacts que le vice-président a pris avec ses collègues élus. Pour faire écho à l'ambition de "mettre la culture au coeur des projets de territoire", d'en faire "le levier de construction et de développement d'un territoire", la CCQ souhaite, entre autres questions d'ordre culturel, se poser celle-ci : comment, dans un proche avenir, élaborer un "projet de territoire musical" qui tienne compte de deux atouts majeurs de la CCQ : ses harmonies (auxquelles il convient d'ajouter d'autres ensembles instrumentaux ou vocaux) et son conservatoire de musique à rayonnement intercommunal (CMRI) ?

Par exemple, si l'on cherche à fonder le développement culturel sur les ressources du territoire, comment exploiter au mieux ces ressources, comment susciter des événements intercommunaux ?

La journée "un monde en fanfare" ou le "Festichoeurs" restent dans les mémoires comme tentatives réussies, et l'opération "Lire en fête" programmée pour octobre-novembre, avec ses séquences musicales, donne aussi la mesure de ce que nous pouvons essayer au niveau intercommunal (comme les bibliothèques, les écoles, les municipalités vont s'attacher à l'un de ces pays situés aux frontières lointaines et orientales de l'Europe (des Pays baltes jusqu'aux Balkans), nos ensembles musicaux pourraient s'intéresser à la musique ou aux musiciens de ces pays...).

En bref, il s'agit pour nous d'infléchir notre politique, en ce qui concerne les événements musicaux, vers des événements impliquant efforts et échanges intercommunaux (de là, d'ailleurs, la décision prise en Conseil communautaire d'accroître le montant de l'aide accordée aux harmonies et aux chorales se produisant ailleurs que chez elles, dans une autre commune de la Communauté). Les occasions sont donc à rechercher, qui permettront aux harmonies de faire leur promotion (monsieur Fréhaut saisit, à juste titre, celle de faire savoir que 2011 verra le 125ème anniversaire de la fondation de l'Harmonie de Gommegnies ; monsieur Lequeux évoque, pour 2010, un projet de concert exceptionnel destiné à honorer un compositeur hollandais et impliquant diverses communes de l'Avesnois). A ne pas négliger non plus : l'effort proprement culturel (en rapport, par exemple, avec le souci écologique) que le Parc Naturel Régional consent et prévoit dans sa charte en phase de renouvellement.

## *Le Dialogue entre CCQ et harmonies*

Plusieurs questions se posent régulièrement, qui concernent, par exemple les relations entre Conservatoire intercommunal et Harmonies

### *. Prêt ou achat des instruments :*

Des élèves louent l'instrument qu'ils pratiquent.

Certains élèves sont propriétaires de l'instrument.

D'autres utilisent un instrument mis à la disposition par la commune.

D'autres se voient prêter l'instrument par l'Harmonie (il convient de se rappeler que le Conseil Général du Nord, quand il offre un instrument, l'offre à l'association).

La situation est donc complexe et le prêt des instruments suppose une gestion rigoureuse, d'autant que la CCQ n'a pas le droit de fournir les adresses des élèves du CMRI (article 9 du Code Civil).

### *. fréquentation des harmonies par les élèves du CMRI :*

Le débat - animé, comme à chaque fois que ce sujet est abordé - permet de mettre en valeur quelques points essentiels :

- Le recrutement dans les harmonies devient difficile, voire inquiétant dans certains cas.

- La CCQ, souvent accusée de ne pas favoriser ce recrutement, se défend en rappelant l'origine de l'École de musique mais aussi l'évolution des mentalités : il apparaît que, de nos jours, la plupart des élèves fréquentant le CMRI (350 à la rentrée 2008) ne lient pas les études musicales à une présence au sein d'une harmonie. Certains, pourtant, fréquentent divers ensembles. Quelques-uns poursuivent leurs études dans des conservatoires renommés (Valenciennes).

- La qualité des enseignants du CMRI n'est pas non plus contestée.

Il importe qu'harmonies et CMRI joignent leurs efforts et suscitent certains échanges (par exemple : une harmonie se présente à la classe, l'invite à ses répétitions...).

Pour clore cette rencontre, le vice-président réaffirme sa confiance dans des enseignements et des prestations conçus avec le souci de mutualiser les efforts au service de la musique.